

# Documentation Projet Entrepreneuriat

Version 2018-01-04

42 staff staff@42.fr

Résumé: Ce document contient les informations relatives à la première période en entreprise du cursus 42, dans le cas particulier de la création d'entreprise

# Table des matières

1	Preambule	2
II	Overview	3
III	Questions de légalité	5
IV	La pédago	6
$\mathbf{V}$	Les R.E.	8
VI	Les R.E.	9

# Chapitre I Préambule

"N'essaie pas! Fais-le, ou ne le fais pas! Il n'y a pas d'essai."

- Maître Yoda à Luke Skywalker

#### Chapitre II

#### Overview

Une bonne insertion professionnelle reste un des objectifs fondamentaux de l'école. Si le cursus est conçu pour vous mettre en situation ressemblant à ce qui se passe en entreprise, rien ne viendra égaler l'expérience en entreprise elle-même. Il y a donc des périodes d'immersion dans le monde du travail.

La première période se situe au premier tiers de votre scolarité. Vous avez à ce moment là acquis des bases suffisantes, c'est le moment d'aller les éprouver en entreprise pour mûrir votre approche de la programmation. Vous avez choisi de commencer votre carrière via l'exercice difficile de la création de start-up : n'oubliez pas que vous n'avez pas vocation à être parfaits dans vos connaissances techniques et business, car cette expérience sera aussi un terrain d'apprentissage! D'expérience, nous savons que vous allez apprendre énormément de cette aventure. Investissez-vous, et vous vous étonnerez.

Cela dit, ne choisissez pas cette option à la légère : en aucun cas vous ne pourrez valider le projet entrepreneuriat pour éviter de chercher un stage... Si vous échouez en cours de route, vous serez remis dans le système de BlackHole.

Cette première immersion est un moment très important de votre scolarité - vous allez découvrir de nouveaux horizons, voir d'autres choses, et cela va être l'occasion de vous fixer de nouveaux objectifs et de glaner de nouveaux éléments de motivation (carrière, cadre de travail, etc... au delà de la simple complétion de projets que vous faites à l'école).

Votre première période d'insertion professionnelle doit répondre aux impératifs suivants :

- Elle doit respecter une durée de 4 à 6 mois à temps plein.
- Compte tenu du fait que votre avancée dans le cursus est complètement personnelle de part le décloisonnement temporel, le moment où vous pourrez remplir votre contrat sera défini individuellement. Vous devez bien sûr respecter le délai de 18 mois maximum du BlackHole Stage.
- Il est néanmoins de bon ton que cette période englobe les 3 mois d'été afin de faire place aux piscines de sélection.

Un point important ici, concernant l'appellation "stage" :

Ce mot est couramment utilisé dans 2 cas de figures, qu'il convient de rappeller. Vis-à-vis de l'Etat (du droit, de la loi, ou quelque chose comme ça), un stage est une période d'insertion professionelle qui est très strictement encadrée, et régie par une convention de stage. Cependant, il se trouve que "stage" est plus souvent utilisé dans sa signification la plus large, englobant toute période professionnelle incluse dans un cursus de formation, et ce quel que soit le statut légal. L'emploi du mot "stage" dans ce document sera celui de sa forme la plus large, et sera appliqué à la période de 4 à 6 mois de votre création d'entreprise qui sera valorisée dans votre cursus.

Il y a deux évaluations pendant votre stage qui seront envoyées à votre référent. Dans le cadre d'un création d'entreprise, le référent sera un membre de l'association 42 Entrepreneur (plus de détails dans la section "42 Entrepreneurs").

- La première, évaluation de mi-parcours, sera envoyée à la moitié de votre période de travail.
- La seconde, évaluation de fin de parcours, sera envoyée a la fin de votre contrat. Si vous continuez votre expérience entrepreneuriale, cette évaluation sera envoyée à la date que vous avez indiqué sur l'intranet comme étant la fin de votre mission. Il est donc important que vous indiquiez une date de fin de mission vous permettant d'être évalué pendant votre cursus. Généralement, on vous recommande d'indiquer une durée de 6 mois.

#### Chapitre III

### Questions de légalité

Dans le cas particulier d'une création d'entreprise, le cadre légal de votre activité peut beaucoup varier d'un cas à l'autre. L'auto-entrepreneuriat et le freelance ne sont pas acceptés, tous les autres types de statut le sont. C'est le sérieux de votre démarche, plus que le statut légal mis en place, qui feront la différence dans l'acceptation, ou non, de votre projet.

En lieu et place d'une convention de stage, nous vous demandons de remplir et signer un accord tripartite, l'Entrepreneurship Agreement", qui vous liera symboliquement à 42 et à l'association 42 Entrepreneurs, détaillant les objectifs que vous vous engagez à remplir pendant la durée de votre projet.

Comme pour les stages classiques, vous ne pouvez pas commencer à travailler si votre "Entrepreneurship Agreement" n'est pas signé et uploadé sur l'intranet. De toute façon, vous ne pourrez pas uploader cet accord après la date de début du stage. Pour rappel, tout avenant (prolongation ou rupture) à votre engagement doit être validé et signé par les trois parties impliquées (vous, 42 et 42 Entrepreneurs).

#### Chapitre IV

# La pédago

Le stage vous permet de vous rendre compte de vos capacités dans un environnement réel, il accroit votre expérience sur les différents aspects de la scolarité (technique, organisationnel, relationnel) mais aussi sur des éléments plus liés à la compréhension du contexte de l'entreprise, du business, des enjeux... . C'est aussi pour ceux qui n'ont peu ou pas d'expérience professionelle l'occasion de commencer à remplir leur CV, facilitant ainsi une intégration en fin de cursus.

Le premier stage fait partie intégrante du cursus et est comptabilisé comme tout autre projet. Il n'est pas optionnel, et il vous permettra de débloquer tous les projets "non-socles" dès votre retour de stage. Les conditions d'accès sont communiquées sur la page projet, elles peuvent évoluer selon les observations de la pedago.

Les conditions actuelles sont :

- Réussir le projet "Savoir relier" ou "CV"
- Réussir le projet "Exam C", soit valider 5 examens à plus de 75%
- Avoir validé le gros projet de l'une des quatre branches proposées (RT, Corewar, 42sh, Hypertube)

Notez que le projet Entrepreneurship n'est pas rétro-actif, nous ne ne validons aucun projet entrepreneurial pour les étudiants ne remplissant pas les conditions demandées (qu'ils aient déjà lancé leur entreprise ou non). Dans le cas particulier de la création d'entreprise, une validation du projet par la pédago et l'adm d'une part, et par 42 Entrepreneurs d'autre part est indispensable pour s'inscrire au projet Entrepreneurship à la place du projet First Internship.

Envoyez un mail à pedago@42.fr, virginie@42.fr et stage@42entrepreneurs.fr pour vérifier votre éligibilité au projet.

Puisqu'il s'agit d'un élément de votre parcours, ce stage comporte une évaluation. D'une part, 42 Entrepreneurs remplit une évaluation de mi-parcours et une évaluation finale, d'autre part, le peer correcting s'applique sur le rendu de chacun : une vidéo de présentation de la période de création d'entreprise, uploadée sur Dailymotion et dont le lien se trouve dans un fichier "video" sur votre rendu git.

Il s'agit de présenter dans cette vidéo ce qu'il s'est passé durant votre stage, en 4 à 5 minutes. Elle doit contenir une présentation utilisant l'outil de votre choix (Powerpoint, Keynote, Prezi, ...), ainsi qu'une incrustation miniature de votre personne, au moins en buste, voire en pied. Une intro / conclusion où vous seul apparaissez est possible. Cette vidéo doit avoir le côté professionnel qu'aurait une présentation devant un panel d'investisseurs. Autant pour la qualité de vos slides, de votre tenue, que la qualité du montage et de la réalisation. Le contenu va suivre quelques règles :

- Suite au succès étourdissant des premiers mois de votre start-up, vous avez besoin de fonds pour faire face à la demande de vos clients. Vous pitchez donc votre projet devant un VC qui pourrait faire décoler votre projet : vous devrez resituer le contexte global de l'entreprise, le contexte particulier, les enjeux, le contenu et les résultats du(des) mission(s) que vous vous étiez engagé à réaliser durant le stage.
- Cherchant à dénicher la prochaine licorne, le VC est là pour VOUS écouter. C'est votre implication personnelle dans le projet, vos qualités, tant techniques que managériales (si applicable) qui l'intéressent. À vous de le convaincre.

#### Chapitre V

#### Les R.E.

L'équipe des Relations Entreprises est là pour assurer la connexion entre les étudiants et les entreprises. Elle intervient à plusieurs niveaux.

Quel que soit le type de statut utilisé pour votre start-up (EI, EURL, SARL...), vous devez fournir des informations relatives à votre "stage" (coordonnées de l'entreprise - les vôtres si non applicable, statut légal et sujet de mission) en complétant le formulaire sur l'intranet dans la rubrique companies et en uploadant votre "Entrepreneurship Agreement" signé. Il est important de bien respecter ces consignes, elles nous permettent un bon suivi des étudiants en stage ou à l'école.

Aussi, l'équipe des Relations Entreprises est là pour servir de lien avec l'école durant le stage. En cas de problème, de doute, de question, mettez les R.E. dans la boucle. Nous pouvons à la fois vous conseiller, mais également vous rappeler à l'ordre si cela s'avère nécessaire. Le respect et la confiance doivent être les maîtres mots de vos interactions avec l'équipe de 42 Entrepreneurs. Aussi, n'oubliez pas que tout contrat signé est un engagement de votre part. Vous ne pouvez pas arrêter un stage parce que cela ne vous plait pas. La liste est longue, mais vous voyez l'état d'esprit : soyez pro.

L'integralité de ces éléments seront pris en compte pour la validation de votre stage.

## Chapitre VI

#### Les R.E.

Pour ce projet un peu spécial, les équipes de 42 font appel à l'expertise particulière de l'association 42 Entrepreneurs. Composée d'étudiants de 42 qui sont aussi des serial entrepreneurs, elle sera en charge d'assurer :

- La définition de la (des) mission(s) que vous devez accomplir au cours des 4 à 6 mois du projet, en accord avec vous et avec vos objectifs entrepreneuriaux;
- Le suivi de votre projet, via votre présence obligatoire à au moins deux Side Project Clubs par mois;
- Les évaluations de mi-parcours et finale, pour voir si vous avez atteint les objectifs définis ensemble.